

SOMMAIRE

RETRAITE COMPLEMENTAIRE2

- L'Agirc-Arrco augmente de + 1% les retraites complémentaires des salariés du privé2
- L'Agirc-Arrco donne la parole aux aidants dans un nouveau podcast2
- Assurer la meilleure qualité de service au juste coût.....2
- DSN-FIAB : les experts-comptables améliorent le service Agirc-Arrco2
- Médiation : un dispositif qui était attendu.....2
- Nouvelle édition du « FLASH RETRAITE »2

RETRAITE DE BASE.....2

- Projet de loi de financement de la Sécurité sociale2
- Revalorisation des tarifs d'aide à domicile.....2
- Préparez votre retraite sereinement avec Mon agenda retraite !2
- Une Semaine nationale dédiée à la dénutrition...2

REFORME DES RETRAITES.....3

- Continuer à adapter le système de retraite pour résorber les déficits et renforcer l'équité.....3

AUTRES ACTUALITES3

- Les dépenses publiques pendant la crise et le bilan opérationnel de leur utilisation3
- Mesures exceptionnelles d'exonérations de cotisations3
- Nouvelle charte de la parentalité en entreprise ...3
- Guide des solutions d'accueil du jeune enfant en horaires atypiques3
- Prévention de la désinsertion professionnelle : comment maintenir les salariés en emploi et en santé.....3
- Départ à la retraite : l'employeur peut s'opposer à une rétractation tardive du salarié3
- Aider son parent âgé en ayant des enfants à charge3
- E-dialogue social : Phénomène conjoncturel ou nouvelles pratiques durables ?4
- Innovation française : nos incroyables talents4
- L'école de la deuxième chance -E2C- pour les métiers du transport et de la logistique.....4
- Test Covid-19 : frais professionnels ?4
- Vaccin contre le Covid-19 : qui est concerné par la dose de rappel ?4
- Vulnérabilités et parcours de vie en France4

À LA UNE

L'Agirc-Arrco augmente de + 1% les retraites complémentaires des salariés du privé

Les partenaires sociaux, gestionnaires du régime Agirc-Arrco, ont décidé d'augmenter les retraites complémentaires Agirc-Arrco de +1%, lors du conseil d'administration du 7 octobre 2021. ...*(Lire la suite)*

Médiation : un dispositif qui était attendu

Depuis la mise en place de la médiation au sein de l'Agirc-Arrco le 01/01/2021, plus de 1 300 réclamations ont été reçues par le médiateur ...*(Lire la suite)*.

Départ à la retraite : l'employeur peut s'opposer à une rétractation tardive du salarié

Un salarié ne peut pas sans raison décider, quelques jours avant son départ à la retraite, qu'il souhaite différer son départ. ... *(Lire la suite)*.

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

L'Agirc-Arrco augmente de + 1% les retraites complémentaires des salariés du privé

Après avoir maintenu en 2020 le niveau des pensions de retraite complémentaire, les partenaires sociaux, gestionnaires du régime Agirc-Arrco, ont décidé d'augmenter les retraites complémentaires Agirc-Arrco de +1%, lors du conseil d'administration du 7 octobre 2021. L'augmentation entrera en vigueur à compter du 1er novembre 2021.

L'augmentation du niveau des pensions de retraite complémentaire représente un montant de 850 millions d'euros pour le régime, tout en permettant de retrouver la voie d'un retour à la trajectoire financière voulue par les partenaires sociaux dans l'accord de 2019.

L'accord prévoit un rattrapage automatique au 1er novembre de l'année suivante, en fonction de l'inflation réelle constatée sur l'année 2021.

www.agirc-arrco.fr

L'Agirc-Arrco donne la parole aux aidants dans un nouveau podcast

À l'occasion de la Journée nationale des aidants, l'Agirc-Arrco dévoile « Tout au long du chemin », un podcast en sept épisodes qui retrace le parcours émotionnel de cinq proches aidants. Ces récits à la fois douloureux et lumineux sont décryptés par Emilie Gabillet, psychologue spécialisée dans l'accompagnement des aidants.

Agirc-Arrco - Les cahiers de la retraite complémentaire, 42, nov. 2021

Assurer la meilleure qualité de service au juste coût

À la fois simple et efficace, le nouveau modèle de gestion porté par l'Agirc-Arrco et les institutions de retraite complémentaire (IRC) renforce la qualité de la relation client et l'efficacité de la gestion des dossiers. Comment ? D'une part, grâce à une relation client unifiée qui facilitera l'accès à l'ensemble des services Agirc-Arrco en offrant un point d'entrée unique pour les actifs, les futurs retraités et les retraités. D'autre part, en permettant une nouvelle articulation entre les activités de relation client (front office) et de gestion (back office).

Agirc-Arrco - Les cahiers de la retraite complémentaire, 42, nov. 2021

DSN-FIAB : les experts-comptables améliorent le service Agirc-Arrco

DSN-FIAB, c'est le service en ligne développé par les équipes Agirc-Arrco pour les déclarants et tiers déclarants, afin d'améliorer la qualité des déclarations sociales nominatives (DSN). Il y a tout juste un an, l'Agirc-Arrco organisait un hackathon en partenariat avec le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables (CSOEC) pour doter ce service de nouvelles fonctionnalités. Elles sont opérationnelles depuis mi-octobre et déployées progressivement sur les espaces sécurisés des groupes de protection sociale. À l'occasion de leur 76^e congrès, les experts-comptables ont pu les découvrir.

Agirc-Arrco - Les cahiers de la retraite complémentaire, 42, nov. 2021

Médiation : un dispositif qui était attendu

Depuis la mise en place de la médiation au sein de l'Agirc-Arrco le 01/01/2021, plus de 1 300 réclamations ont été reçues par le médiateur, Jean-Louis Deroussen. Ce chiffre élevé démontre l'intérêt des assurés pour ce dispositif, qui favorise le règlement

amiable des différends entre les ressortissants du régime et les institutions ou la fédération en faisant appel à un professionnel neutre, impartial et indépendant. Les recommandations du médiateur, formulées dans son rapport annuel, peuvent conduire les partenaires sociaux à examiner un changement des règlements ou des procédures au bénéfice de tous, dans l'optique d'une simplification et d'une amélioration continue de la qualité de service.

Agirc-Arrco - Les cahiers de la retraite complémentaire, 42, nov. 2021

Nouvelle édition du « FLASH RETRAITE »

Du 15 au 24 novembre, l'Agirc-Arrco et l'Assurance retraite donnent de nouveau rendez-vous aux assurés sur flash-retraite.fr pour les informer sur les démarches retraite et les aider à anticiper au mieux la préparation de leur retraite.

www.agirc-arrco.fr

RETRAITE DE BASE

Projet de loi de financement de la Sécurité sociale

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2022 a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 26 octobre.

www.assemblee-nationale.fr

Revalorisation des tarifs d'aide à domicile

Pour accompagner l'amélioration des conditions de travail des salariés des services associatifs d'aide à domicile, le tarif horaire de l'aide humaine à domicile augmente de 3,40 € à partir du 1er octobre 2021.

www.lassuranceretraite.fr

Préparez votre retraite sereinement avec Mon agenda retraite !

Mon agenda retraite est un nouveau service en ligne proposé par l'Assurance retraite. Il permet de recevoir, de manière régulière, des informations et conseils personnalisés pour préparer sereinement votre demande de retraite.

Une fois inscrit en ligne, sont envoyés, par mail ou SMS, des conseils et des informations personnalisés à différentes échéances : 5 ans, 4 ans, 3 ans et demi, 3 ans, 2 ans et demi, 2 ans, 1 an, 10 mois, 7 mois et 6 mois avant votre date de départ à la retraite.

<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/sites/pub/hors-menu/actualites-nationales/actif/2021/demarches-agenda-retraite.html>

Une Semaine nationale dédiée à la dénutrition

La 2ème édition de la Semaine nationale de la dénutrition se tiendra du 12 au 20 novembre. L'objectif ? Sensibiliser les Français à cette maladie qui touche plus de 2 millions de personnes et 25 % des plus de 70 ans vivant seules.

L'Assurance retraite, partenaire de l'événement, proposera ainsi durant cette semaine des ateliers nutrition et des conseils pour la pratique d'activités physiques, des conférences (bien manger avec un petit budget, les principales composantes de l'équilibre alimentaire pour les seniors, équilibre alimentaire et pratique ou reprise d'une activité physique), des vidéos (le B.A-BA de la vitamine D, nutrition des seniors), etc. Retrouvez tous les événements organisés près de chez vous (webinaires, ateliers culinaires, réunions d'information et de sensibilisation) grâce à une carte interactive sur luttecontreladenutrition.fr

www.lassuranceretraite.fr



REFORME DES RETRAITES

Continuer à adapter le système de retraite pour résorber les déficits et renforcer l'équité

La Cour des comptes publie des notes, à visée pédagogique, faisant partie d'un ensemble de travaux menés sur plusieurs grandes politiques publiques, qui identifient à la fois les principaux défis auxquels seront confrontés les décideurs publics au cours des prochaines années, et les leviers susceptibles de les relever.

L'équilibre financier du système de retraite par répartition selon lequel les générations les plus jeunes en activité financent, notamment par leurs cotisations, les retraites des générations les plus âgées, est fragilisé par le vieillissement de la population. La résorption des déficits (13Md€ en 2020) passe par une maîtrise des dépenses de retraite qui s'inscrit dans le contexte plus large de maîtrise des dépenses sociales et de retour durable de la sécurité sociale à l'équilibre financier. Pour y parvenir, les paramètres sont nombreux (âge d'ouverture des droits à retraite, dispositifs de départ anticipé, conditions pour une retraite à taux plein, indexation des pensions, etc.) mais, in fine, la maîtrise des dépenses de retraite passe par un recul des âges de départ à la retraite ou une baisse du niveau relatif des pensions. Les mesures devront prendre en compte les considérations d'équité entre générations et au sein de chaque génération, tout en visant à simplifier les règles et à les harmoniser entre les régimes.

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2021-10/20211021-communique-notes-enjeux-structurels.pdf>

AUTRES ACTUALITES

Les dépenses publiques pendant la crise et le bilan opérationnel de leur utilisation

En 2020, les dépenses supplémentaires dues à la crise ont surtout porté sur le financement dans le domaine sanitaire et le soutien aux entreprises. La Cour des comptes estime que ces dispositifs ont globalement atteint leurs objectifs à court terme, mais souligne la nécessité d'infléchir le rythme des dépenses publiques et formule six recommandations.

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2021-09/20210909-depenses-publiques-pendant-crise-bilan-op-utilisation.pdf>

Mesures exceptionnelles d'exonérations de cotisations

L'instruction du 28 septembre 2021 remplace celle du 5 mars 2021 relative aux modalités d'application des mesures concernant les cotisations et contributions sociales des entreprises, travailleurs indépendants et artistes-auteurs affectés par la crise sanitaire.

Elle ajoute les modalités relatives au dispositif d'aide au paiement prévu par la LFR 2021 dans le cadre de la levée progressive des mesures de restrictions sanitaires et tire les conséquences de la décision de la Commission européenne du 27 juillet 2021 permettant aux employeurs de déclarer, à compter de la publication de cette décision, leurs exonérations et aides au paiement des cotisations sociales au-delà du plafond de 1 800 000 euros.

<https://boss.gouv.fr/portail/accueil/mesures-exceptionnelles/instruction-du-28-septembre-2021.html>

Nouvelle charte de la parentalité en entreprise

L'Observatoire de la Qualité de Vie au Travail et son réseau d'entreprises se sont associés à la Conférence des Familles en lançant à cette occasion la nouvelle Charte de la Parentalité en Entreprise le mercredi 6 octobre 2021

« Avec le développement du télétravail, la crise sanitaire a renforcé le besoin d'une bonne articulation entre la vie privée et la vie professionnelle. C'est une attente forte des salariés, d'autant plus quand on est parent. C'est aussi un enjeu majeur d'égalité professionnelle. L'instauration d'un congé paternité de 28 jours a été une avancée importante en ce sens. Pour aller plus loin, nous avons confié avec Adrien Taquet une mission à deux experts qui permettra de faire des propositions concrètes pour mieux articuler vie privée-vie professionnelle et d'outiller au mieux les entreprises. »
Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

www.observatoire-qv

Guide des solutions d'accueil du jeune enfant en horaires atypiques

En France, 13 millions de personnes exercent leur métier tard le soir, la nuit, tôt le matin, le week-end ou les jours fériés. Avec le problème crucial pour les parents concernés de devoir trouver un ou des solutions d'accueil adaptées pour leur(s) enfant(s).

La Mutualité Française a réalisé un guide national pour favoriser le développement de nouveaux projets et initiatives en faveur de l'accueil en horaires atypiques. Destiné aux élus locaux, aux acteurs de la petite enfance et aux entreprises, ce guide effectue un "tour de France" des solutions proposées aux familles, avec leurs atouts et leurs freins.

<https://www.mutualite.fr/actualites/tour-de-france-des-solutions-daccueil-en-horaires-atypiques-le-guide-realise-par-la-mutualite-francaise/>

Prévention de la désinsertion professionnelle : comment maintenir les salariés en emploi et en santé

Y aura-t-il ou non une nouvelle réforme des retraites, et quand ? Si la réponse à ces questions reste incertaine, on peut d'ores et déjà être assuré que continuera de se poser la problématique de l'allongement de la vie au travail. Et avec elle vient l'enjeu du maintien en emploi - des seniors, mais aussi de tous les salariés qui, à un moment dans leur carrière, rencontrent des difficultés pour « tenir leur poste ».

Loi du 2 août 2021 contient notamment des mesures afin de décloisonner la santé publique et la santé au travail. Entreprises, caisses d'assurance maladie, services de santé au travail : la « lutte contre la désinsertion professionnelle » mobilise de nombreux acteurs qui doivent s'efforcer de trouver, au-delà des situations individuelles, des réponses collectives au risque d'usure des salariés. L'AJIS (Association des Journalistes de l'Information Sociale) a organisé le 6 octobre une table ronde pour en parler.

<https://www.ajis.asso.fr/>

Départ à la retraite : l'employeur peut s'opposer à une rétractation tardive du salarié

Un salarié ne peut pas sans raison décider, quelques jours avant son départ à la retraite, qu'il souhaite différer son départ.

La décision de partir présentée par le salarié était claire et non équivoque ; les juges ont donc admis que l'employeur puisse s'opposer à cette rétractation tardive.

Cour de cassation, 22 sept. 2021, n°20-11.045

Aider son parent âgé en ayant des enfants à charge

Parmi les proches aidant une personne âgée de 60 ans ou plus vivant à son domicile, deux sur dix aident un de leurs parents, tout en ayant des enfants à charge. Ils sont ainsi qualifiés « d'aidants pivots ». La moitié d'entre eux ont moins de 47 ans. Compte tenu de leur âge, les aidants pivots ont plus souvent un emploi que les



autres enfants aidants, souvent retraités. Or, l'investissement que nécessite le soutien d'un senior peut avoir des conséquences sur l'emploi des aidants : certains déclarent qu'ils ont été conduits à changer d'employeur, à renoncer à une promotion ou à des heures supplémentaires, à se rapprocher de leur lieu de travail, à en diminuer leurs horaires, à prendre des congés, à renoncer à leur activité professionnelle ou à anticiper leur départ en retraite. Ainsi, 29 % des aidants pivots qui exercent une activité professionnelle déclarent avoir réalisé au moins l'un de ces aménagements. Dans une nouvelle étude, la DREES s'attache à décrire les caractéristiques et les situations vécues par 725 000 personnes.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/les-dossiers-de-la-drees/aider-son-parent-age-en-ayant-des-enfants-charge-quelle-est>

E-dialogue social : Phénomène conjoncturel ou nouvelles pratiques durables ?

Le e-dialogue social est un fait nouveau. Il faut noter que les différents acteurs du dialogue social se sont adaptés aux contraintes sanitaires afin de continuer à faire vivre la démocratie sociale. Une « expérimentation à marche forcée ». Néanmoins, ce nouveau mode de fonctionnement entraîne une modification des rapports entre les salariés, leurs représentants et les équipes de directions. De nombreuses questions restent en suspens et méritent de donner lieu à une réflexion car elles sont déterminantes dans ce que peut être le « dialogue social de demain ». L'étude proposée par l'Observatoire du dialogue social de la Fondation Jean-Jaurès revient sur le fonctionnement du dialogue social depuis le confinement de mars 2020.

www.jean-jaures.org

Innovation française : nos incroyables talents

En octobre 2021, la France compte 19 « Licornes » - des jeunes entreprises valorisées à plus d'1 Mds € ; se hissant ainsi au rang du 2^e écosystème de start-up d'Europe, à égalité avec l'Allemagne.

Cette rapide évolution a été possible grâce à la mise en œuvre d'une stratégie par les pouvoirs publics pour orienter les moyens, surtout financiers, nécessaires à la croissance de nos start-up. Si leur financement est désormais bien mieux assuré, la pénurie de talents nécessaires à la croissance d'un écosystème innovant et compétitif demeure un vrai défi : manque de formation aux métiers de la nouvelle économie, faible diversité des profils et cloisonnement entre la recherche et l'entrepreneuriat réduisent la capacité d'innovation française dans un environnement international hautement concurrentiel. Véritable moteur de croissance, l'investissement dans le capital humain doit être la priorité des années à venir pour renforcer notre écosystème d'innovation, tout en poursuivant la mobilisation des capitaux.

www.institutmontaigne.org

L'école de la deuxième chance -E2C- pour les métiers du transport et de la logistique

Le Réseau E2C France et l'Union des Entreprises Transport et Logistique de France TLF, signent un partenariat pour favoriser l'insertion des jeunes sans qualification dans les métiers du

transport et de la logistique. Le parcours intensif proposé aux stagiaires par les E2C favorise leur autonomie en vue de leur insertion sociale, citoyenne et professionnelle. Au sein de ce parcours, l'entreprise est un acteur majeur pour faciliter l'acquisition de compétences techniques et professionnelles des stagiaires. Ce partenariat vient poursuivre le travail déjà engagé par les entreprises de transport et logistique pour favoriser la formation et l'évolution de leurs salariés. Aux côtés des organismes de formation, le secteur forme plus de 300 000 salariés par an.

<https://reseau-e2c.fr/actualites/>

Test Covid-19 : frais professionnels ?

Depuis le 15 octobre, les majeurs non-vaccinés qui ne bénéficient pas d'une prescription médicale ne pourront plus se faire rembourser leurs tests virologiques par l'Assurance maladie. Les salariés soumis au pass devront continuer à présenter le pass pour pouvoir exercer leur activité. Le coût des tests virologiques ne constitue pas un frais professionnel. L'employeur n'est pas tenu de le prendre en charge.

www.travail-emploi.gouv.fr

Vaccin contre le Covid-19 : qui est concerné par la dose de rappel ?

L'injection d'une dose de rappel pour les personnes les plus fragiles et les personnes âgées de 65 ans et plus est désormais possible. Depuis le 6 octobre 2021, les professionnels qui prennent en charge ou accompagnent ces personnes vulnérables peuvent également recevoir cette dose de rappel. Elle doit être administrée 6 mois après la dernière injection de vaccin et 4 semaines après l'injection unique de Janssen.

www.service-public.fr

Vulnérabilités et parcours de vie en France

Le CRÉDOC, avec la Fondation Sanofi Espoir et leurs partenaires, ont annoncé le colloque qui se tiendra les 18 et 19 novembre 2021 en matinée.

Dans le cadre du lancement de l'Institut Vulnérabilités et Résiliences, le CRÉDOC, a cherché à établir un premier bilan des conséquences sociales de cette période en s'appuyant sur son enquête Conditions de vie et aspirations. En mai 2021, alors que l'atmosphère était alors plutôt encourageante sur le front sanitaire, 31 % des Français déclaraient se sentir en situation de vulnérabilité. 83 % des « nouveaux vulnérables » sont des actifs occupant très souvent des emplois précaires, dans le secteur privé, avec des revenus modestes, âgés de moins de 40 ans, avec souvent une charge de famille. Cette fragilisation a également des conséquences collectives, elle génère des formes de radicalité, une méfiance dans les institutions et le gouvernement. L'étude montre cependant l'impact positif des soutiens apportés pendant la crise par les associations ou les pouvoirs publics sur la capacité de ces personnes à aller de l'avant, et au-delà sur la cohésion sociale.

www.credoc.fr

KLESIA est un groupe paritaire de protection sociale à but non lucratif, composé des institutions suivantes :

- *KLESIA Agirc Arrco institution de retraite complémentaire régie par le Code de la Sécurité sociale, membre de la fédération Agirc-Arrco, immatriculée sous le numéro SIREN 775 661 986, dont le siège social est situé 4, rue Georges Picquart 75017 Paris,*
- *CARCEPT, institution de retraite complémentaire régie par le Code de la Sécurité sociale, membre de la fédération Agirc-Arrco, immatriculée sous le numéro SIREN 784 394 652, dont le siège social est situé 4, rue Georges Picquart 75017 Paris*